



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 7 mars 2011, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 2 mai 2011.

- Le Règlement numéro 2011-186 décrétant des travaux de prolongement du réseau électrique 3 phases et du réseau de Bell dans le cadre de l'aménagement d'un mini-parc industriel et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 192 276,05 \$

Ce règlement entre en vigueur le 3 mai 2011.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ à CRABTREE ce 3 MAI jour
de l'année 2011

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), PIERRE RONDEAU SECRETÉRIER de la municipalité
DE CRABTREE, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le
3 MAI 2011, entre 10h et 17h heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 MAI 2011

Pierre Rondeau